



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/09/2025  
Reçu en préfecture le 08/09/2025  
Publié le 09/09/2025  
ID : 057-245700695-20250901-D2025\_125\_SI-AR

## DECISION 2025-125

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Considérant que la CCCE a fait réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens à Hettange-Grange, rue Chateaubriand,

Considérant que l'enfouissement des réseaux aériens du n°8 rue Chateaubriand, a créé un dommage sur le branchement d'assainissement de cet immeuble appartenant à un particulier,

Considérant que les travaux de débouchage et inspection caméra du branchement d'assainissement ont été réalisés par le propriétaire pour un montant de 835,45€ T.T.C.,

Considérant que la CCCE a été sollicitée pour le remboursement de cette somme,

Considérant que les parties se sont rapprochées afin de trouver un accord de règlement par le biais d'un protocole transactionnel aux termes duquel :

- La CCCE verse au propriétaire la somme de 835,45 € pour le remboursement des frais engagés,
- Le propriétaire accepte cette indemnité transactionnelle pour solde de tout compte s'agissant de l'ensemble de ses préjudices,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## DECIDE

### Article 1 :

Un protocole transactionnel est conclu avec le propriétaire de l'immeuble à usage d'habitation sis 8 rue Chateaubriand à Hettange-Grande, [REDACTED], pour acter le versement transactionnel d'un montant de 835,45€ à son profit, dans le cadre du sinistre ci-dessus évoqué.

### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Président  
Michel PAQUET